Newsletter n°3 du 18/03/15 : votre bilan 2015

NEWSLETTER ORTHORISQ N°3

VOTRE BILAN 2015

Chers adhérents,

Chers collègues,

Merci de prendre le temps de lire attentivement les informations qui suivent.

Elles concernent :

- **L'actualisation de vos données administratives sur le site de l'accréditation**
- **Les futures modifications du site de déclaration de la HAS**
- **La gestion des actions optionnelles du bilan et en particulier la réalisation des RMM**
- **Les enquêtes**
- **La déclaration d'évènement indésirable (EI)**

L'actualisation de vos données administratives sur le site de l'accréditation

Nous vous rappelons qu'il est indispensable que vos données personnelles disponibles sur le site de l'Accréditation soient à jour. Elles nous servent pour vous adresser des courriels et des informations. Ces données personnelles ne sont modifiables sur votre espace de travail, onglet « fiche d'identité » que par vous-même.

Le site de la HAS va être modifié cet été : déclarez un EPR et faites vos actions MAINTENANT dans un espace de travail que vous connaissez

Le site de la HAS sur lequel vous effectuez vos déclarations d'EPR et vos bilans va subir des modifications de forme et de fond vers le mois de septembre 2015. Nous vous encourageons donc VIVEMENT, et surtout ceux dont les bilans doivent être rendus à partir de juin 2015, à effectuer dès maintenant les actions bilans que vous pouvez d'ores et déjà remplir sur le site. Une information spécifique vous sera donnée lors des journées de novembre

La gestion des actions optionnelles du bilan

La réalisation du bilan requiert qu'une action optionnelle soit réalisée.

Certains d'entre vous ne participent pas au registre de la SoFCOT et ne font pas de RMM :

o Nous vous rappelons que dans le cadre de la certification de leur établissement la mise en place de RMM est une obligation.

o Que votre participation à une RMM d'une autre spécialité peut être acceptée

o Qu'il faut vous mettre en ordre de marche pour en réaliser à l'avenir car il s'agira l'année prochaine (programme 2016) d'une activité OBLIGATOIRE.

o Entre temps, demandez au Président de leur CME un certificat stipulant que vous n'avez pas pu organiser une RMM dans le cadre de leur établissement (quelle qu'en soit la cause)

Pour plus d'explications vous pouvez aller sur le site d'Orthorisq (www.orthorisq.fr), onglet « votre bilan ».

Les enquêtes

Votre participation aux enquêtes en cours est une action obligatoire pour la validation de votre bilan annuel. Il n'existe pas encore d'attestation traçant votre participation.
Nous vous faisons confiance à votre bonne foi pour enregistrer cette action comme réalisée sur le site de l'accréditation quand vous avez répondu. Merci d'associer un commentaire sur le site.
Les thématiques sont proposées soit par la Commission Risque soit par les Sociétés Associées ou Partenaires de la SoFCOT dans le cadre de leur programme annuel sur la gestion des risques. Elles peuvent ne pas directement concerner votre activité et nous vous remercions de le signaler dans vos commentaires.
Les enquêtes vous sont proposées à partir de newsletter mais sont aussi à votre disposition à partir d'un lien Internet sur le site d'ORTHORISQ dans l'onglet détaillant le programme annuel. Votre participation est enregistrée sur le site administrateur de l'enquête.

La déclaration d'évènement indésirable (EI) est obligatoire

Vous devez déclarer un événement porteur de risques pour permettre la validation de votre bilan de l'année.

Vous pouvez déclarer toute au long de l'année tous les Evènements Indésirables (EI) que vous rencontrez, non seulement les événements porteurs de risques (EPR), mais aussi les évènements Indésirables Graves (EIG).

Un effort particulier vous est demandé pour la déclaration de l'EI nécessaire à la validation de votre bilan. Il doit **être l'objet d'une analyse approfondie de qualité** et répondre préférentiellement aux orientations fixées. Une liste d'événements préférentiels ciblés sur les thèmes des travaux en cours et à venir est à votre disposition en annexes ou sur le site d'ORTHORISQ www.orthorisq.fr dans l'onglet :

"espace adhérent" >> "Votre programme annuel" >> "EPR pour le programme d'ORTHORISQ"

http://www.orthorisq.fr/espace-adherents/votre-programme-annuel/article.phtml?id=rc%2ffr%2forthorisq%2fhtm%2fArticle%2f2013%2f20130503-084844-920 .

Nous vous demandons de vous astreindre à préciser avec le plus de soin possible :

- l'environnement et l'organisation dans lesquels votre EI s'est produit
- les causes de l'EI
- les barrières qui ont fonctionné ou au contraire qui ont failli
- les solutions proposées.

Nous vous remercions de votre compréhension et de prendre en compte ces considérations pour permettre aux experts de valider vos bilans dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais après votre envoi sur le site de l'accréditation.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le secrétariat d'ORTHORISQ ou votre expert qui sont à votre disposition pour vous accompagner.

Bien cordialement,

La Direction et Le comité EI d'ORTHORISQ

ANNEXE

Evénements indésirables à déclarer	Objectifs à réaliser
Dysfonctionnement au moment de la sortie d'un patient programmé en chirurgie ambulatoire.	Définir les points critiques et les règ organisationnelles autorisant la sort de chirurgie ambulatoire.
Défaut d'organisation dans la bonne gestion du circuit des prélèvements au	Définir les points critiques et les règ organisationnelles de prise en charg

bloc opératoire.	prélèvements au bloc opératoire.
Défaut dans l'organisation de la prise en charge des patients présentant une fracture ouverte à traiter en urgence.	Définir les points critiques et les règ organisationnelles de prise en charg patients relevant d'un traitement en fracture ouverte.
Dysfonctionnement dans le circuit du patient dans le bloc opératoire avant l'entrée en salle.	Lister les points critiques indispensa avant l'entrée du patient en salle (c
Dysfonctionnement dans la maintenance des logiciels de dossier patient (activité privée).	Lister les points critiques à prendre dans un cahier des charges de logi patient (Cartographie d'un Cahier d
Dysfonctionnement en rapport avec l'utilisation des logiciels de programmation des patients au bloc opératoire (hors panne).	Lister les informations que doit cont logiciel de programmation avec une critique des critères.
Dysfonctionnement rencontré au bloc opératoire dans la localisation du site opératoire d'un patient non communicant en urgence ou en chirurgie réglée.	Définir les règles de bonne pratique prévenir l'erreur de site chez un pat communiquant.
Difficulté rencontrée dans la réalisation de l'acte opératoire en rapport avec le changement d'avis du patient sur le site opératoire le jour de l'intervention.	Définir les règles de bonne pratique prévenir l'erreur de site pouvant ab GO.
Défaut de coordination dans la prise en charge préopératoire d'un traitement anti coagulant ou anti agrégant.	Définir les points critiques et les règ pratiques organisationnelles pour la charge préopératoire d'un traitemer coagulants.
Défaut de coordination dans la prise en charge postopératoire au cours de l'hospitalisation d'un patient bénéficiant d'un traitement anti coagulant ou anti agrégant.	Définir les points critiques et les règ pratiques organisationnelles pour la charge d'un traitement anti coagula l'hospitalisation.
Dysfonctionnement survenu dans la prise en charge d'un traitement anti coagulant ou anti agrégant après la sortie du patient.	Définir des règles de bonnes pratiq prescription et de suivi pour la prise après la sortie du patient d'un traite coagulants.
Difficultés rencontrées pour l'accessibilité des images et CR dans les systèmes informatisés en radiologie (PACS).	Définir des règles de bonnes pratiqu permettant une bonne accessibilité du compte rendu radiologique pour orthopédiste lors de la consultation

	bloc opératoire.
Ré intervention avec difficulté technique imprévue en raison d'un CRO antérieur insuffisant ou mal rédigé.	Définir une fiche produit avec les cr utiles par type de matériel (matériel d'ostéosynthèse, DMI prothétique) à dans les CRO.
Brûlures rencontrées au cours de la chirurgie arthroscopie.	Définir des règles de bonne pratiqu et organisationnelle pour prévenir le brûlure en rapport avec l'utilisation d'arthroscopie.
Défaillance de l''information du patient sur les difficultés opératoires spécifiques à la chirurgie arthroscopique (conversion, matériel, etc.).	Ecrire une fiche d'information sur le propre la chirurgie arthroscopique (
Défaut dans l'organisation de la préparation cutanée préopératoire en secteur ambulatoire.	Définir les règles de bonnes pratiqu organisationnelles préopératoires p les complications infectieuses en c ambulatoire.
Incident en rapport direct avec une technique chirurgicale nouvellement réalisée dans le contexte de la chirurgie ambulatoire.	Définir les règles de bonnes pratiqu organisationnelles pour prévenir les complications liées à l'introduction ambulatoire d'une nouvelle techniqu chirurgicale. .
Incident relevant de la matériovigilance.	Déclaration à l'ANSM (Agence Natio Sécurité du Médicament.